

| | |
|------------------------|---|
| 1. Record Nr. | UNINA9910275036703321 |
| Autore | Barbiéri Jean-Jacques |
| Titolo | La légitimité des juges // Jacques Raibaut, Jacques Krynen |
| Pubbl/distr/stampa | Toulouse, : Presses de l'Université Toulouse Capitole, 2018 |
| ISBN | 2-37928-020-7 |
| Descrizione fisica | 1 online resource (224 p.) |
| Altri autori (Persone) | Bézar Pierre Boré Maître Louis Burgelin Jean-François Cabanis André Desbarats Isabelle Fontaneau Claude Krynen Jacques Lamy Bertrand de Lancelot Alain Martin Michel Louis Martin Pierre-Marie Mascala Corinne Mathe Maître Françoise Molinier Joël Morin Jean Pech Jean-Pierre Poumarède Jacques Raibaut Jacques Roujou de Boubée Gabriel Roussillon Henry Saint-Alary-Houin Corinne Théron Jean-Pierre Thurière Jean-François |
| Soggetti | Law justice infraction d'affaire jury Hautes Justices légitimation |

| | |
|-------------------------|--|
| Lingua di pubblicazione | Francese |
| Formato | Materiale a stampa |
| Livello bibliografico | Monografia |
| Sommario/riassunto | <p>Nombre d'observateurs du phénomène de “montée en puissance” de la justice s'inquiètent d'une concomitante “crise de légitimité” de cette institution. Qu'en pensent ses acteurs ? Ce constat préoccupe-t-il la doctrine universitaire ? Impossible de nier que la justice est devenue l'animatrice en dernier ressort d'un ordre juridique en pleine transformation. Gardienne, mais aussi désormais pourvoyeuse de normes et de valeurs individuelles et collectives, clé de voûte de l'Etat de droit, national, européen, voire international, la voici promue nolens volens au rang d'institution (en charge d'une fonction) politique. Il est tout aussi vrai que quiconque sous nos régimes exerce une responsabilité de nature politique doit être en lien avec la communauté, non point la dominer en son sommet. Œuvrer, comme il est fait réforme après réforme, dans les sens de l'indépendance, de la compétence, de la responsabilité, de la proximité, d'une meilleure communication n'est peut-être pas suffisant. Ni la procéduralisation croissante, ni le droit au procès équitable ne placent non plus les juges à l'abri des contestations : celle des politiques et des personnalités du monde économique se manifeste régulièrement ; celle des justiciables de tout acabit, aiguillonnés par les médias, éclate à l'occasion d'affaires blessant la conscience commune. Nouveaux rôles, nouvelle légitimité ? Les modes de désignation et les statuts actuels des magistratures diverses peuvent donner à croire à la constitution et libre carrière d'une supertechnocratie juridictionnelle, forme moderne d'une cléricatisation de la justice. L'électivité des magistrats non-professionnels peut-elle servir d'exemple ? A la conception classique de la légitimation par le suffrage, peut-on substituer d'autres formes ou procédés de légitimation ? C'est autour de quelques exemples de justices que les intervenants à ce colloque ont été invités à témoigner et à débattre. Aborder de front la question de leur légitimité, en...</p> |